

Le lundi 3 février 2025

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 3 février 2025 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Normand Lizotte

Monsieur Frédéric Beaulieu était absent.

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

1- MOT DE BIENVENUE

2- CONFORMITÉ DU QUORUM

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Réunion du 13 janvier 2025

5- SUIVI DES DOSSIERS

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 Adoption du règlement #453 ayant pour objet le traitement des élus 2025

8.2 Demande de commandite Programme Jets AAA d'Edmundston

8.3 Renouvellement des adhésions à l'ADMQ 2025

- 8.4 Demande de don pour la campagne de financement annuel de Re-Sources Familles
- 8.5 Adoption du budget 2025 de L'OMH

9- GREFFE ET ORGANISATION :

- 9.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'une élue

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- 10.1 Modification de la résolution numéro 13-01-0223 pour formation d'officier
- 10.2 Tableau de bord de gestion de schéma de couverture de risque en sécurité 2024

11- TRAVAUX PUBLICS :

- 11.1 Demande d'augmentation de salaire

12- URBANISME :

- 12.1 Résolution de constitution du comité de démolition

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

- 13.1 Engagement de contribuer à la journée des familles du Témiscouata 2025

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

- 15.1 Demande d'ouverture de poste pompiers
- 15.2 Dépôt de la liste de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 15.3 Inscription de la directrice générale pour le congrès de la ADMQ 2025
- 15.4 Demande d'aide financière présentée par le fonds jeunesse Témiscouata 2024-2025
- 15.5 Résolution – vente d'immeuble défaut de paiement des taxes municipales
- 15.6 Autorisation pour publicité « hommage aux bénévoles
- 15.7 Résolution – nomination représentant acquisition immeuble en défaut de paiement
- 15.8 Résolution postes canada et la commission d'enquête sur les relations de travail
- 15.9 Demande d'aide financière du fond ruralité à la MRC Témiscouata

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est donc proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 13 JANVIER 2025;

a) DISPENSE DE LECTURE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- SUIVI DES DOSSIERS :

- Johanny Morneau-Briand : Rencontre pour l'église pour les dimanches, séance publique. Évaluation partielle des travaux et vérifier pour aller chercher de l'argent pour entretien et travaux. Sondage pour politique familiale.
- Richard Bossé : Pour OH, fusion avec la ville de Dégelis. Formation d'un CA de 15 personnes. Réunion à la fin février.
- Roberto Pelletier : Carnaval de la municipalité en fin de semaine le 7-8-9 février. Les dépliants sont distribués.

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0239

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 janvier 2025 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **116 662.29 \$** et de salaire net de **38 022.13 \$**.

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE

1. Invitation de l'Office des personnes handicapées du Québec à une formation Team portant sur l'obligation d'accommodement des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux (Diane va y participer le mardi 11 mars à 13h à 16h).
2. Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024
3. Lettre et le rapport d'approbation relatifs au budget 2025 concernant OMH. Pour notre OMH, c'est la page 24 du document. Numéro d'organisme 004147, avec 13 logements pour personnes âgées.
4. Communiqué – SP 3280 – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – suivi relatif aux réserves dans le rapport de l'auditeur indépendant.
5. Infolettre - Appels de projets et de propositions, consultations publiques et nominations
6. L'Office des personnes handicapées du Québec a lancé, le 13 janvier, la période d'appel de candidatures de la neuvième édition du Prix À part entière (Prix). Les personnes et organisations intéressées ont jusqu'au 4 avril 2025 pour soumettre une candidature.
7. Un coup de pouce financier pour l'offre de recharge de véhicules électriques de votre municipalité. Les municipalités peuvent maintenant faire une demande d'aide financière pour acheter et installer un minimum de 2 bornes de recharge dans un même stationnement municipal ou en bordure de rue. Vous avez du 2 janvier jusqu'au 28 mars 2025 pour faire une demande au programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge.
8. L'ADMQ tiendra son congrès annuel, au Centre des congrès de Québec, les 18, 19 et 20 juin prochain Sous le thème «Redéfinir la gestion municipale »
9. Copie du règlement 450 sur l'entretien, l'occupation et la salubrité des immeubles que madame Carole Tardif est venu discuter avec le conseil si modifications à apporter et que nous allons avoir à adopter.
10. Copie du règlement 432 qui demande la formation d'un comité de démolition
11. Lettre de demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata 2024-2025
12. Liste des ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes
13. Redevances carrière-sablière
14. Participer à des formations d'Urgence Québec portant sur les communications lors de sinistres :
 - Volet 1. Gérez efficacement vos relations de presse.
Mardi 4 mars : 9h30 à 11h30
 - Volet 2. Soyez un porte-parole crédible et compétent.
Mardi 11 mars : 13h30 à 15h30
 - Volet 3. Optimisez l'utilisation de vos médias sociaux.
Mardi 18 mars : 13h30 à 15h30

- Synthèse : Les incontournables de la gestion de vos communications d'urgence.
Jeudi 20 mars : 16h00 à 17h00

*Tant les élus que les employés municipaux peuvent y participer

8- AFFAIRES FINANCIÈRES

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #453 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0240

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné par monsieur Normand Lizotte à la session ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Bossé ET RÉSOLU UNANIMEMENT, INCLUANT LE VOTE DU MAIRE, QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

RÈGLEMENT #453 AYANT POUR OBJET LE TRAITEMENT DES ÉLUS 2025

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus pour l'année 2025

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle de base pour le maire est 9 703.00\$ et à 4 854.39\$ pour son allocation de dépenses.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION CONSEILLERS

La rémunération annuelle de base pour chaque conseiller(e) est fixée à 3 236.22\$ et à 1 618.12\$ concernant l'allocation de dépenses.

ARTICLE 4 INDEXATION

La rémunération est indexée à 2.5% pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 5 PAIEMENT

La rémunération décrétée sera versée à chacun des membres du conseil sur une base mensuelle. Cette rémunération sera versée le dernier jeudi de chaque mois.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période, tel que défini à l'article 2 du présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8.2 DEMANDE DE COMMANDITE PROGRAMME JETS AAA D'EDMUNDSTON

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0241

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de commandite Programme Jets AAA d'Edmundston pour aider le joueur à couvrir en partie ou en totalité ses frais d'inscription à son programme du printemps 2025,

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de commandite au montant de 25.00 \$.

-ADOPTÉE-

8.3 RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS À L'ADMQ 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0242

CONSIDÉRANT QUE la campagne de renouvellement des adhésions à l'Association de directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux personnes qui sont déjà membres de l'ADMQ soit le directeur général / greffier-trésorier et la directrice générale / greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement est de 502.00\$ plus taxes pour les membres réguliers;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyée par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte le renouvellement des adhésions de la directrice générale / greffière-trésorière et la directrice générale / greffière-

trésorière adjointe et autorise le paiement pour les deux renouvellements soit 502.00 \$ plus taxes chacun.

-ADOPTÉE-

8.4 DEMANDE DE DON POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUEL DE RE-SOURCES FAMILLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0243

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de don de Re-Source Familles,

CONSIDÉRANT QUE Re-Source Familles est un organisme communautaire ayant pour mission d'offrir un milieu de vie qui favorise l'enrichissement de l'expérience parentale en offrant aux familles de l'accompagnement, des références, des ateliers éducatifs et des activités familiales;

CONSIDÉRANT QUE par ses services, Re-Sources Familles dynamise le milieu, favorise la démocratie, l'intégration sociale et lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservis sont Témiscouata- sur-Lac, Saint-Louis-du-Ha! Ha! Saint-Honoré et Saint-Pierre-de-Lamy.

Cinq formules pour les dons :

- ✓ Carte de membre Ami 10\$
- ✓ Devenez donateur 75.00\$ or, 50\$ Argent, 30\$ Bronze
- ✓ Bâtitseur 100.00\$ à 499.00\$
- ✓ Grand bâtisseur 500.00\$ à 999.00\$
- ✓ Bâtitseur Émerite 1000.00\$ et plus

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de don au montant de 100.00 \$.

-ADOPTÉE-

8.5 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OMH

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0244

CONSIDÉRANT la réception du « *Rapport d'approbation – Budget 2025* » pour notre OMH par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport d'approbation démontre un déficit d'opération de 4756.00\$ pour l'OMH de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT QU'il faut adopter par résolution le Budget 2025 de notre OMH;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyée par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte le Budget 2025 de l'OMH de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et accepte de payer sa contribution au déficit d'opération pour l'année 2025 au montant de 4 756.00\$.

*Pour notre OMH, c'est la page 24 du document. Numéro d'organisme 004147, avec 13 logements pour personnes âgées.

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UNE ÉLUE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0245

À cette session ordinaire du conseil municipal, 1 membres du conseil a déposé le formulaire de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus tel que prévu au *Code municipal du Québec*.

-DÉPOSÉ-

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 13-01-0223 POUR FORMATION D'OFFICIER

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0246

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'apporter une modification à la résolution 13-01-0223 pour l'inscription de 2 pompiers pour la formation d'officier;

CONSIDÉRANT QU'après validation, il y aura seulement 1 pompier accessible à la formation d'officier;

- Louis Maxime Marquis

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution 13-01-0223 et d'accepter l'inscription du pompiers Louis-Maxime Marquis pour la formation d'officier.

-ADOPTÉE-

10.2 TABLEAU DE BORD DE GESTION DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ 2024

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0247

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel 2024 en sécurité incendie, appeler le tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que le tableau de bord de gestion en schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! 2024 soit adopté.

-ADOPTÉE-

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0248

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'augmentation de salaire d'un employé;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'augmentation de salaire de .85 cent pour l'employé # 32-0015. Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 229 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit. Cette augmentation sera effective à compter du 1 janvier 2025.

PAS UNANIME

Cette proposition est mise aux voix.

Ont voté en faveur :

- Madame Johanny Morneau-Briand
- Monsieur Patrick Beaulieu

Ont voté contre :

- Monsieur Richard Bossé
- Monsieur Roberto Pelletier
- Monsieur Normand Lizotte

La proposition est donc refusée.

-REFUSER-

12- URBANISME :

12.1 RÉSOLUTION DE CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0249

Reporter prochaine réunion

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 ENGAGEMENT DE CONTRIBUER À LA JOURNÉE DES FAMILLES DU TÉMISCOUATA 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0250

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! sera l'hôte de la journée des familles au Témiscouata le 24 mai 2025 en partenariat avec Re-Source Familles de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une journée dédiée à la famille du Témiscouata dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, les objectifs de cette journée sont :

- Faire participer les familles du Témiscouata à une foule d'activités dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.
- Informer les familles des ressources du milieu qui se trouvent dans le Témiscouata.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à sa contribution d'un montant de 3 000\$ dans le cadre de cette journée.

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand et appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité s'engage de contribuer à la journée des familles du Témiscouata 2025 au montant de 3 000\$.

-ADOPTÉE-

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 DEMANDE D'OUVERTURE DE POSTE POMPIERS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0251

CONSIDÉRANT QUE la démission de 3 pompiers de notre caserne;

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le

directeur-incendie de faire l'ouverture de poste et de procéder à des entrevues pour l'embauche de nouveau pompiers.

-ADOPTÉE-

15.2 DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0252

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Bossé, appuyée par Roberto Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil ordonne de procéder à la vente de ces immeubles, le 8 mai 2025, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

-DÉPOSÉ-

15.3 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LE CONGRÈS DE LA ADMQ 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0253

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de L'ADMQ Référence en gestion municipale qui aura lieu les 18, 19 et 20 juin 2025 à Québec ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame la directrice générale, Marie-Josée Corbin, à participer à ce congrès ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est au montant de 585.00\$ plus taxes par personne (le coût de l'inscription au congrès ADMQ inclus 4 repas);

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à inscrire madame la directrice générale et à payer tous les frais reliés à ce congrès incluant l'inscription, les déplacements et l'hébergement.

-ADOPTÉE-

15.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE PAR LE FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA 2024-2025

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0254

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour contribuer au Fonds Jeunesse Témiscouata 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE Cet incitatif financier, visant à favoriser la venue et le retour de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans, a depuis sa création en 2007, offert plus de 1 219 bourses pour un montant total de plus de 491 225 \$. Avec un taux de rétention avoisinant les 87 %, le Fonds Jeunesse Témiscouata a un impact direct sur la présence en région d'une main-d'œuvre qualifiée et demeure un outil de développement et d'attraction incontournable pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est de 0.25 \$ per capita pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à participer au Fonds Jeunesse Témiscouata pour l'année financière 2025 et à payer un per capita de 0.25 \$ représentant un montant de 336.00 \$.

-ADOPTÉE-

15.5 RESOLUTION – VENTE D'IMMEUBLE DEFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0255

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscouata un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec l'article 1022 et suivants du *Code Municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE la directrice générale – greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Témiscouata la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution et document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de Service Scolaire du Fleuve et des Lacs.

-ADOPTÉE-

15.6 AUTORISATION POUR PUBLICITÉ « HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0256

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de publication dans l'infodimanche « Hommage aux bénévoles » afin de rendre hommage à madame Catrole Deschamps et de prendre le format 1/16 de page au montant de 180.00\$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

15.7 RÉSOLUTION – NOMINATION REPRÉSENTANT ACQUISITION IMMEUBLE EN DÉFAUT DE PAIEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0257

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution numéro : 03-02-0254 adoptée lors de la séance du 3 février 2025, va transmettre au bureau de la MRC de Témiscouata, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec l'articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes auras lieu le 8 mai 2025, à la salle du conseil de la MRC de Témiscouata, au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac, à 10H00 le matin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal* lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 mai 2025, à enchérir, pour et au nom de la municipalité, jusqu'à un montant maximum équivalent au montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des

taxes municipales, et à acquérir, au nom de la municipalité, tout immeubles de son territoire mis en vente.

-ADOPTÉE-

15.8 RÉOLUTION POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0258

ATTENDU QUE le conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail* ;

ATTENDU QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter *au Protocole du service postal canadien* ;

ATTENDU QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public ;

ATTENDU QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Poste Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses ;

ATTENDU QUE la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada ;

ATTENDU QUE les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait ;

ATTENDU QU'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales,

éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

QU'IL SOIT RESOLU QUE la municipalité de Saint-Louis-Du-Ha ! Ha ! donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire.

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Louis-Du-Ha ! Ha ! écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

-ADOPTÉE-

15.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FOND RURALITÉ À LA MRC TÉMISCOUATA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-02-0259

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer l'insonorisation acoustique au centre des loisirs,

CONSIDÉRANT QUE le centre des loisirs est un endroit de rassemblement intergénérationnel pour nos citoyens,

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible à partir de notre enveloppe locale du fond de ruralité à la MRC,

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande est le 28 février 2025 à la MRC,

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser Madame Marie Josée Corbin à présenter une demande d'aide financière au montant de 4080.94\$ au fond ruralité à la MRC Témiscouata pour améliorer l'insonorisation acoustique au centre des loisirs.

-ADOPTÉE-

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h48.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Mélissa Lord
Mairesse

Marie-Josée Corbin
Directrice générale/greffière-trésorière